

## Ecole

Nom :	CentraleSupélec
Sigle :	CentraleSupélec
Type :	Public
Sites de l'école :	PARIS-SACLAY

## Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

## Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/11

## Objet de la demande d'accréditation

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	CentraleSupélec
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Site(s) :	Paris-Saclay

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par CentraleSupélec ;
- Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI, rapporteur principal), Laurent MAHIEU (expert auprès de la CTI, corapporteur), Phillip LEPOIVRE (expert international auprès de la CTI), Thomas LANNE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, sur le site de PARIS-SACLAY	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

**Pour le diplôme Bachelor en FISE :**

- Renforcer la participation de vacataires issus du monde socio économique dans l'ensemble de la formation ;
- Inscrire la stratégie qualité de la formation bachelor dans celle de l'école en garantissant une mise en oeuvre simple et lisible par toutes les parties prenantes et articulée avec les partenaires étrangers ;
- Mettre en oeuvre des dispositifs permettant de gérer l'hétérogénéité des élèves dans les promotions ;
- S'assurer que tous les élèves, quel que soit leur parcours avec les différents partenaires, disposent de l'ensemble des compétences du référentiel de la formation BSI.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024.

La présidente  
Claire PEYRATOUT

